

Barème Distribution Bons de Noël aux demandeurs d'emplois



La distribution des bons de Noël aux demandeurs d'emploi aura lieu les mercredis 06 et 13 décembre 2017 entre 14h00 et 17h00 en Mairie.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut être demandeur d'emploi depuis au moins trois mois, être domicilié à Recquignies depuis trois mois et avoir des ressources inférieures ou égales au barème du tableau ci-contre (en fournissant tous les justificatifs correspondants).

Cas particulier, les demandeurs d'emploi au RSA avec des ressources inférieures ou égales au barème peuvent bénéficier des bons. Un bon de 35€ est accordé aux chômeurs de plus de 18 ans à charge de leurs parents ou d'un tiers.

Les pièces justificatives à fournir sont le livret de famille, les trois derniers justificatifs Pôle Emploi, les trois dernières quittances de loyer et toutes les ressources de la famille (salaires, pensions, Assedic, RSA, allocations familiales, aides du conseil départemental).

Personne à charge	Personne seule		Couple	
	Barème	Montant	Barème	Montant
	450.00€	38.00€	680.00€	51.00€
1	600.00€	57.00€	830.00€	70.00€
2	750.00€	76.00€	980.00€	89.00€
3	900.00€	95.00€	1 130.00€	108.00€
4	1 050.00€	114.00€	1 280.00€	127.00€
5	1 200.00€	133.00€	1 430.00€	146.00€
6	1 350.00€	152.00€	1 580.00€	165.00€
7	1 500.00€	171.00€	1 730.00€	184.00€
8	1 650.00€	190.00€	1 880.00€	203.00€
9	1 800.00€	209.00€	2 030.00€	222.00€
10	1 950.00€	228.00€	2 180.00€	241.00€